

PAYS BASQUE

Affaire Serbielle : ils ne retourneront pas en prison

Le jugement concernant Peio Serbielle, Maryse Lavie, Didier Arricau et Robert Arricau a été rendu ce jeudi.

MEDIABASKI24/05/2018 14:3011 COMMENTAIRE MIS À JOUR À: 14:54



Le tribunal de grande instance de Paris a rendu sa décision concernant l'affaire Peio Serbielle, ce jeudi 24 mai. Les peines infligées pour "appartenance à un groupement terroriste" sont plus faibles que les [réquisitions](#) du procureur, mais les juges ont ajouté des amendes.

Maryse Lavie a été condamnée à quatre ans de prison dont 42 mois avec sursis (cinq ans demandés par le parquet), Didier Arricau à trois ans de prison avec sursis (quatre ans demandés par le parquet), Robert Arricau à cinq ans de prison dont quatre avec sursis et Peio Serbielle à cinq ans de prison dont 42 mois avec sursis. D'autre part, Maryse Lavie, Didier Arricau et Peio Serbielle sont condamnés à payer chacun 2 500€ d'amende.

Les accusés ont déjà fait de la prison préventive au moment de leur arrestation en 2004, ils n'auront donc pas à y retourner. Ils ont été jugés pour avoir hébergé et transporté des membres d'ETA.

Prononcé 14 ans après les arrestations, "le jugement ruine le droit au procès dans un délai raisonnable" d'après Me Blanco, l'avocat de Peio Serbielle. Il compte porter la question devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Les trois autres accusés y réfléchissent.